

COMPTES RENDUS
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2008

--- ooOoo ---

Sous la présidence de monsieur Jean Carrère, maire, le conseil municipal s'est réuni en présence de mesdames Vayssier, Del Regno, Foubert, Picot, Ségalas et de messieurs Carrère, Fauria, Vecchiato, Iriart et Dudret. Madame Bor et messieurs Izard, Barberou, Mariette et Benech étaient excusés.

La secrétaire de séance a été désignée : madame Michèle Ségalas.

Ordre du jour :

- Réfection de la salle de sports ;
- Reconversion de la friche Vilcontal ;
- Point d'avancement du site Internet ;
- École et cantine :
 - Point sur le personnel,
 - Prestataire ;
- Point de situation sur les dégâts occasionnés par les intempéries du 11 juin 2008 ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. RÉFECTION SALLE DE SPORTS

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obtention, auprès du conseil général, d'une subvention de 40 082 €. Celle-ci s'ajoute à la dotation globale d'équipement (DGE) d'un montant de 33 485 €.

En ce qui concerne le permis de construire, un entretien est prévu, lundi 7 juillet, avec monsieur Decoudun, responsable du pôle urbanisme de la direction départementale de l'équipement (DDE) afin de débloquent le dossier.

Par ailleurs, une correspondance a été transmise aux services préfectoraux pour demander une autorisation de report du début de travaux (en liaison avec la dotation globale d'équipement).

Le bureau d'études et l'architecte doivent prochainement transmettre leurs conclusions relatives aux contrôles de la charpente, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

2. RECONVERSION DE LA FRICHE VILCONTAL

Un débat s'engage sur ce sujet et sur le devenir du site. Monsieur le maire tient à rappeler que :

- Ce site n'appartient pas à la commune et que le prix d'achat était exorbitant pour le budget communal ;
- Le conseil municipal a transféré la compétence économique de ce site à la communauté de communes "Gave et Coteaux", en matière d'études et de financement.

Cela signifie en particulier que ce sont les financeurs qui percevront les taxes professionnelles éventuelles.

Par ailleurs, il y a lieu d'être prudents quant à l'implantation d'activités proches des habitations (nuisances occasionnées).

Après un large tour de table et en conclusion, il ressort qu'il est impératif d'intégrer cette étude dans l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) ; cette étude pourrait débuter en septembre/octobre 2008.

Il faudrait également prendre en considération le schéma de cohérence territoriale (SCOT), document mis en œuvre dans le cadre du syndicat mixte du "Grand Pau".

Les textes et renseignements correspondants à ces contraintes seront recherchés pour affiner ce débat.

3. SITE INTERNET

Les membres de la commission communication font le point sur l'avancement du projet par le groupe de travail.

4. ECOLE COMMUNALE

- **Personnel spécialisé**

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de madame Laurence Trujillo arrive à échéance le 9 juillet 2008. Le conseil d'école (enseignantes et délégués des parents) a demandé la prolongation ou le renouvellement de ce contrat.

Le conseil municipal a émis un avis favorable.

❑ **Effectif scolarisé**

Le conseil municipal renouvelle sa décision de ne pas accorder d'autorisation d'inscriptions d'élèves dans des écoles de communes voisines (les représentants du conseil d'école adhèrent à cette décision).

❑ **Repas à la cantine**

Les résultats de la réflexion de la commission "école" sont présentés sous forme d'un tableau de synthèse afin que le conseil se détermine sur le choix du prestataire qui oeuvrera à compter de la rentrée prochaine de septembre 2008.

Après avoir obtenu les explications indispensables, le conseil municipal privilégie le choix d'une "liaison chaude" pour les raisons suivantes :

- Le montant des investissements à consentir est nettement plus faible,
- L'espace nécessaire dans la cuisine est bien moindre,
- La qualité gustative sera a priori plus proche de ce qui était jusqu'alors proposé aux enfants.

Des deux prestataires assurant des "liaisons chaudes", **les établissements Pocq à Bizanos** ressortissent nettement moins coûteux (3,06 € le repas). Ils sont donc retenus à l'unanimité par le conseil municipal.

5. DÉGÂTS CONSÉCUTIFS AUX INTEMPÉRIES DU 11 JUIN 2008

Monsieur Dudret présente un reportage photographique réalisé lors de ces intempéries. Les photographies montrent bien les volumes d'eau accumulée et le bon fonctionnement des bassins écrêteurs du domaine communal. Il semble bien que les caractéristiques de pluviométrie et les niveaux constatés relèvent d'une crue dite centennale. On ne peut que se féliciter de la réalisation des bassins écrêteurs : sans eux, les ¾ du bourg auraient été inondés.

Monsieur le maire précise que ce mercredi 11 juin, dès le matin, l'agent communal et plusieurs élus étaient à pied d'œuvre pour dégager ce qui pouvait l'être avec le matériel communal, voire privé.

L'entreprise de terrassement contactée dès le lendemain jeudi 12 juin a débuté les travaux de curage, de déblaiements, et d'enrochements dès le lundi 16 juin suivant. Quelques 9 jours de terrassement et 100 tonnes de rochers ont été nécessaires. La facture avoisinera probablement un montant de 12 000 €.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Jean Carrère, Isidore Fauria et André Iriart ont rencontré la DAEE et madame Natalie Francq (conseillère générale) pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux sur la D209 (croisement avec la côte Péborde et croisement avec le chemin de la Glandée notamment).

Le revêtement de la départementale 209 va être refait sur une section de 4 kilomètres depuis le croisement de la route de Piétat jusqu'à la résidence Beau-Manoir.

- Monsieur Jean-Bernard Vecchiato a consulté le document relatif à l'étude d'une voie vélo-route reliant Lestelle-Bétharram à Bayonne sur les berges du gave ; cette réalisation est proposée par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Les conseillers municipaux sont invités à consulter ce document. Il souhaite faire remonter par la communauté de commune "Gave et Coteaux" notre désapprobation quant à l'utilisation par le conseil général du tracé retenu par le plan local de randonnées (PLR) réalisé par cette même structure intercommunale.
- Monsieur le maire souhaite améliorer la réception organisée par le comité des fêtes, le dimanche à midi des fêtes patronales. Une réflexion sera menée en ce sens.